Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MISSION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau du logement, de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine

Dossier suivi par :
Philippe DUBOS

☎ : 04.68.51.67.62
🖷 : 04.68.51.67.53

actions.etat@ pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le - 5 DEC. 2007

ARRÊTÉ N° 4313

Portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et notamment son article 1er - alinéa 4 ;

VU le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3270 du 20 septembre 2001 portant constitution de la commission consultative associée à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – publié au registre des actes administratifs de la préfecture le 2 novembre 2001 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 de l'arrêté n° 3270 précité, le mandat des membres de la commission, fixé à six ans, a pris fin le 2 novembre 2007, date de la publication du dit arrêté au registre des actes administratifs de la préfecture ;

Considérant que l'article 2 du décret 2001-540 précité stipule que les mandats des membres de la commission prend fin si son titulaire perd la qualité au titre auquel il a été désigné ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

La composition de la commission départementale consultative des gens du voyage, présidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, est constituée comme suit :

Representants de l'Etat :

- M. le Préfet, ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, ou son représentant;
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement, ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant ;
- M. l'Inspecteur d'Académie, ou son représentant ;
- M. le commandant du Groupement de Gendarmerie, ou son représentant ;

Representants du Conseil Général :

- M. le Président du Conseil Général, ou son représentant ;
- M. René OLIVE, Conseiller Général du canton de Thuir
  Suppléante : Mme Cécile PONS, Conseillère Générale de Perpignan VI ;
- M. Pierre AYLAGAS, Conseiller Général du canton d'Argelès sur Mer
  Suppléant : M. Guy CASSOLY, Conseiller Général de Prades ;
- M. Marcel MATEU Conseiller Général du canton d'Elne
  Suppléant : M. Jean-louis ALVAREZ, Conseiller Général d'Olette ;
- M. Jean CODOGNES, Conseiller Général du canton de Perpignan VII
  Suppléant : M. Pierre ESTEVE, Conseiller Général de St Paul des Fenouillet ;

Representant de la Caisse d'Allocations Familiale :

- Mme Lucienne PINET, Directrice Adjointe à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales - *Suppléante : Mme Valérie PILLON*

Representant de la Mutualité Sociale Agricole :

- Mme Marie-Christine ROZES, cadre animateur du service action sociale et développement à la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées Orientales - *Suppléante : Mme Liliane MOOGIN*

Representants des collectivités locales inscrites au schéma départemental :

- M. Manuel GARCIA, Délégué communautaire de la communauté d'agglomérations Perpignan Méditerranée
  Suppléant : M. Gérard BILLE, Président de la communauté de communes Rivesaltais Agly Manadeil ;
- M. Jacques BOUILLE, Président de la communauté de communes Sud Roussillon
  Suppléant : M Elie PUIGMAL, Maire de St Estève ;
- M. Jean-François DENIS, Maire de Prades
  Suppléant : M. Louis CASEILLES, Maire de Toulouges ;

9169

- M. François CALVET, Maire du Soler
  Suppléant : M. Fernand SICRE, Maire de St Laurent de la Salanque ;
- M. Jean VILA, Maire de Cabestany
  Suppléant : M. Nicolas GARCIA, Maire d'Elne ;

Personnalités représentatives des gens du voyage :

- M. Didier BOTTON, Directeur de l'Union Nationale des Institutions Sociales d'Action pour les Tsiganes (UNISAT) ;
- M. Georges ADEL, Président d'Amitiés Tsiganes en Roussillon (A.T.R) ;
- M. Daniel ELZIERE, Vice Président d'A.T.R. ;
- M. Louis ADEL, A.T.R. ;
- M. François DORKELD, A.T.R. ;

ARTICLE 2

Le mandat des membres de la commission prend effet à compter du 2 novembre 2007.

La composition de la commission étant susceptible d'évoluer en fonction des prochains scrutins municipaux et cantonaux, une consultation des organismes concernés par l'art 1 du décret 2001-540, sera effectuée à l'issue de ces échéances électorales.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2001 restent inchangées.

ARTICLE 3

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

LE PREFET,

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef de Bureau

Philippe DUBOS